

**DÉLIBÉRATION**  
**SEANCE DU 25 FEVRIER 2025**  
Convocation du 19 février

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq février à 19 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Maria TREFCON, Philippe PETIT, Marie-Christine MISSIAEN, Jean-Marie THIBAUT, Céline COLLET, Michel MARCHAND, Yvette CARTON, Gérard MOERMAN, Louis GUERRA, Sophie PIOLÉ, Cédric CAGNARD, Anne CALVARIN-POTTIER, Bernard MICHALAK, Bruno DESANDERE, Bernard ROBIDA, Frédéric DOMON

Etaient absents : Marie-Laure DELATTRE (pouvoir à Maria TREFCON), Nicole DUMONT (pouvoir à Marie-Christine MISSIAEN), Michel THIEFAINE

Mme Céline COLLET est nommée secrétaire de séance

**Délibération Mobilité 2025 (n°1-2025)**

Madame le Maire propose de reconduire la prime mobilité aux acheteurs de vélos classiques et de vélos électriques habitant la commune selon les mêmes conditions que l'année dernière, à savoir le versement d'une prime de 100 € pour l'achat d'un vélo électrique et de 50 € pour l'achat d'un vélo classique. Seuls les vélos achetés sur l'ensemble du département de la Somme dans un magasin physique sont éligibles à cette aide. La prime sera versée sur présentation d'une facture d'achat, d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et d'un relevé d'identité bancaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la prime mobilité pour l'année 2025 d'un montant de 100 € pour un vélo électrique et 50 € pour un vélo classique selon les modalités ci-dessus décrites.

Le Maire,  
Maria TREFCON

